



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

CSE Extraordinaire du 4 Novembre 2020

Suivi des conditions de travail en situation exceptionnelle de Covid-19

La Direction nous confirme que les jauges de présence des agents sur les sites ne sont pas un objectif à atteindre et que seules sont maintenues sur site les activités qui ne peuvent pas être réalisées en distanciel. Pour toutes les autres activités, le télétravail doit être mis en place, il s'impose, et même à la demi-journée, dès que le matériel le permet. Le SNU demande de limiter effectivement les déplacements comme préconisé.

Les conseillers doivent modifier les RDV physiques programmés qui peuvent être remplacés par des RDV téléphoniques ou visio selon le besoin du DE.

Pour les ESI déjà pris, les DE doivent être appelés afin de leur proposer un RDV téléphonique s'ils le souhaitent.

La grande majorité des sites est maintenant dotée à 100 % de PC portables : il en manque, sans date de livraison prévue, à Montpellier Méditerranée, Montpellier Cévennes, Perpignan Polygone, Carcassonne, Montauban Albasud, Mende et Nîmes Courbessac. C'est aussi le cas en structure (DR, DT, DP) qui sont en attente de plus de 200 PC portables recyclés provenant du réseau.

Des actions collectives : sont maintenues en physique mais uniquement celles liées au recrutement et à la formation ainsi que la MRS quand on ne peut pas le faire en distanciel.

La jauge concernant les zones d'accueil comprend les usagers, les agents et les volontaires en service civique : en cas de risque de dépassement le vidéo portier doit être remis en place. Le SNU demande un affichage clair de cette jauge Accueil sur chaque site.

Toutes les compétences par rotation doivent être présentes à l'accueil et sur site.

Les doubles écrans, comme lors de la 1ère vague, peuvent être mis à disposition des agents qui le souhaitent pour télétravailler, en lien avec leur manager pour traçage du matériel (câble HDMI non fourni). La fourniture de casques a été interrompue, suite à rupture de stock du fournisseur, mais elle a été réactivée.

Les formations prioritaires internes, concernant les nouveaux recrutés, l'AIJ, la GDD et les SST, vont reprendre à compter du 9 novembre.

Les points toujours en arbitrage ministériel : le CRE, les indus, les allocations chômage et de formation. Le SNU fait une déclaration préalable sur le CRE en lien avec la situation économique et sociale

La prise de repas dans l'espace Détente : après des restrictions sur certains sites, le SNU a interpellé la Direction afin qu'un message unique et cohérent soit transmis régionalement. La direction suite à des directives nationales demande de limiter les regroupements et par conséquent les repas sont à prendre individuellement dans les bureaux » : le SNU regrette la fin de ces moments d'échange et de lien social.

Visio conférence, le 4 Novembre 2020

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEFSULRMP



@snupeoccitanie

www.snutefisu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie